

Lits d'appoint, matelas, parcs et lits avec montant et barreaux

Question :

Quel type d'équipement puis-je utiliser pour la sieste ?



Réponse :

Pour les enfants de — de 18 mois	Pour les enfants de 18 mois et +
<ul style="list-style-type: none"> • Parc • Lit avec montants et barreaux (obligatoire pour la garde de soir/nuit) 	<ul style="list-style-type: none"> • Matelas • Lit d'appoint • Lit • Lit de camp



Pour toutes difficultés ou questionnement veuillez communiquer avec les agentes du BC qui seront en mesure de répondre à vos besoins

Il a 18 mois, j'ai essayé de le mettre sur un matelas et ça ne fonctionne pas, il se promène partout.

Je vais appeler mon agente de soutien pédagogique pour lui en parler.

Je comprends que je dois utiliser seulement le matériel adapté à l'âge de l'enfant.



RSGEE 93. La responsable doit fournir, à chaque enfant de moins de 18 mois, un lit avec montants et barreaux ou un parc pour enfants. Toutefois, elle doit lui fournir un lit avec montants et barreaux si elle le reçoit régulièrement pour la nuit.

Elle doit fournir à chaque enfant de 18 mois et plus un lit, un lit de camp ou un matelas recouvert d'une housse lavable appropriés à sa taille. Elle doit fournir aussi la literie permettant à chaque enfant de se couvrir, laquelle ne doit servir qu'à un seul enfant entre les lavages.